

Image not found or type unknown



Révision chaudière dans un appart en location

Par **babylonux**, le **25/04/2008** à **11:07**

bonjour ,nous quittons notre appartement que nous louons depuis 4 ans par le biais d'une agence immobilière début juillet.

Nous réalisons l'entretien de la chaudière à gaz tous les ans au mois de septembre par un professionnel.

Lors de la prise de rendez-vous pour l'état des lieux,l'agence nous dit que nous devons effectuer cette révision avant notre départ, est-ce légal?